



Objet : Syndic

Mme ADOL Michèle

Copropriété :
Résidence LES HECHES

29 Rue du Prieure

16100 COGNAC
FRANCE

SAINT-LARY-SOULAN, le 13/04/2021

Chers copropriétaires,

Je profite de ce troisième confinement pour faire le point sur l'évolution de votre Syndic après la mise en place des nouvelles possibilités qui s'offrent à vous afin d'améliorer nos échanges et d'agir sur les coûts de fonctionnement.

. **En ce qui concerne le logiciel mis en place pour le suivi des travaux** et interventions de votre immeuble, celui-ci est maintenant diffusé et accessible à l'ensemble des conseils syndicaux. Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour vous aider à vous connecter ou à vous expliquer en détail son fonctionnement.

. **En ce qui concerne votre espace sécurisé disponible 24h/24 (ExtraNet)**, il est actuellement ouvert et accessible à tous. En vous y connectant, vous trouverez l'ensemble des documents réglementaires de votre immeuble, ainsi que l'ensemble de vos documents personnel (Appel de fonds, convocation, etc...).

. **En ce qui concerne les règlements des appels de fonds**, certains d'entre vous continuent à faire des chèques ou des virements. Nous pouvons que vous conseiller le paiement via votre espace ExtraNet plus sûr et plus rapide. Nous pouvons vous assister dans cette démarche.

. **En ce qui concerne la politique de réduction des coûts de fonctionnement** que nous avons lancé, nous favorisons les recommandés par voie électronique. Pour information, ce nouveau mode est juridiquement validé par les autorités et fait économiser à votre copropriété de 10 à 30 % les frais d'envoi des convocations. Veuillez noter que vous pouvez retrouver sur votre ExtraNet tous les documents qui vous sont adressés par mail, courrier ou recommandé.

Si vous n'avez pas encore validé cette fonction, vous pouvez le faire en cochant la case d'acceptation en fin de page.

. **En complément des services de notre cabinet**, nous démarrons **l'activité de vente immobilière**. Cela nous permettra de répondre aux volontés de certains d'entre vous qui désirent vendre ou acquérir des biens immobiliers. Si vous êtes dans ce cas là, n'hésitez pas à nous contacter pour faire un bilan de vos intentions.

Notre équipe, constituée de Corinne, Emilie et Elisa, vient de se renforcer avec la venue de Laure

www.aure-immobilier.com

YMM
S
T
O
R
E



RCS Tarbes 753 995 901 | Carte Professionnelle : CPI 6501 2016 000 009 982 • Garantie Financière Galian S: 1.600.000 • G: 120.000 • T: 120.000



depuis le 05 Avril dernier. Celle-ci reste mobilisée et à votre écoute pour tous les problèmes que vous pourriez rencontrer.

Bien cordialement,

Yann BONNAUDIN,

PS : En complément de votre acceptation des recommandés électroniques, veuillez trouver ci-après les informations que nous avons dans notre fichier pour vous joindre, merci de les vérifier et les modifier si elles sont erronées et de bien vouloir nous communiquer celles qui nous manque et de nous faire parvenir le document, par courrier, mail : cdi65@ymmostore.fr, ou par photo via votre smartphone au 06 37 50 76 94

J'accepte de recevoir des recommandés électroniques

Signature :

Vos coordonnées (à corriger si besoin)

Nom et Prénom : ADOL Michèle

Adresse : 29 Rue du Prieure
16100 COGNAC

Email :

Portable :

Téléphone : -





APPEL DE FONDS

Copropriétaire : P000001 - ADOL Michèle
 Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Mme Michèle ADOL
 29 Rue du Prieure
 16100 COGNAC

Résidence LES HECHES
 Résidence LES HECHES
 31110 GOUAUX-DE-LARBOUST

SAINT-LARY-SOULAN le 13 avril 2021

Madame, Monsieur,
 Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°25 (T2)		465,50			161,88
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Budget prévisionnel 2021, 2ème trimestre 2021	32 847,50			442,96	297,98
Charges communes générales	32 140,00	7051	90	410,24	268,48
Charges ascenseur ISARD	482,50	1000	46	22,20	18,98
Charges bâtiment ISARD	137,50	144	9	8,59	8,59
Charges parking 2e niveau / grand	87,50	4300	95	1,93	1,93
Rénovation parking extérieur, Appel N° 1	5 000,00			63,82	
Charges communes générales	5 000,00	7051	90	63,82	
Fonds de travaux, Appel Fonds travaux	7 000,00			89,35	
Charges communes générales Fonds de trav	7 000,00	7051	90	89,35	
Total lot N°25 (T2)	44847,50			596,13	297,98

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°27 (T2)		450,66			154,69
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Budget prévisionnel 2021, 2ème trimestre 2021	32 760,00			422,80	284,10
Charges communes générales	32 140,00	7051	86	392,01	256,53
Charges ascenseur ISARD	482,50	1000	46	22,20	18,98
Charges bâtiment ISARD	137,50	144	9	8,59	8,59
Rénovation parking extérieur, Appel N° 1	5 000,00			60,98	
Charges communes générales	5 000,00	7051	86	60,98	
Fonds de travaux, Appel Fonds travaux	7 000,00			85,38	
Charges communes générales Fonds de trav	7 000,00	7051	86	85,38	
Total lot N°27 (T2)	44760,00			569,16	284,10

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°100 (Garage)		18,54			8,99
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Budget prévisionnel 2021, 2ème trimestre 2021	32 140,00			22,80	14,92
Charges communes générales	32 140,00	7051	5	22,80	14,92
Rénovation parking extérieur, Appel N° 1	5 000,00			3,55	
Charges communes générales	5 000,00	7051	5	3,55	
Fonds de travaux, Appel Fonds travaux	7 000,00			4,96	
Charges communes générales Fonds de trav	7 000,00	7051	5	4,96	
Total lot N°100 (Garage)	44140,00			31,31	14,92
			Total appel	1 196,60	597,00

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
Solde du dernier appel en date du 1 janvier 2021				778,89
01/10/2020	Report des à nouveaux 01/10/2019-30/09/2020	01/07/2020	1667,45	
19/01/2021	Votre chèque du 19/01/21 (Emetteur : ADOL MICHELE)			888,56
26/03/2021	Solde de la répartition ADOL			239,21
01/04/2021	Budget prévisionnel 2021, 2ème trimestre 2021	01/04/2021	888,56	
01/04/2021	Fonds de travaux, Appel Fonds travaux	01/04/2021	179,69	
01/04/2021	Rénovation parking extérieur, Appel N° 1	01/04/2021	128,35	
Cumul Dépenses Recettes			2 864,05	1 906,66
Solde au 13 avril 2021			957,39	
SOLDE A PAYER			957,39	

Modalités de règlement :

A payer 957,39 euros avant le 28/04/2021 à l'ordre de Syndicat Les HECHES.
(IBAN :FR7613135000800800595178276 BIC : CEPAFRPP313)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."



Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le service comptabilité.



RCS Tarbes 753 995 901 | Carte Professionnelle : CPI 6501 2016 000 009 982 • Garantie Financière Gallien S. 1.600.000 • G: 120.000 • T: 120.000

www.aure-immobilier.com

Siège social : 2 Rue de Soulan 65170 SAINT LARY SOULAN • 05 62 39 65 29 • cdi65@ymmostore.fr

Y M M
S T
O R E

Papillon à nous retourner en cas de règlement par chèque.

ADOL Michèle
HECHES / P000001

Montant : 957,39



Saint-Lary Soulan, le 13/04/21

Mme ADOL Michèle

29 Rue du Prieure

16100 COGNAC

PV AG

Assemblée Générale Ordinaire de la copropriété : Résidence LES HECHES

Madame,

Nous vous prions de trouver ci-dessous le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Copropriété "Résidence LES HECHES", daté du 26/03/2021.

Nous vous rappelons les termes dudit article 42, alinéa 2 :

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéances, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf cas d'urgence, la mise en exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.»

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Syndic

Copropriété :
Résidence LES HECHES
31110 GOUAUX-DE-LARBOUST

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU **vendredi 26 mars 2021**

Le vendredi 26 mars 2021 à 14:00, les copropriétaires de la résidence Résidence LES HECHES sur convocation du syndic se sont réunis en assemblée générale au :

Au bureau du Syndic
2 Rue de Soulan
65170 SAINT-LARY-SOULAN

pour y délibérer sur ordre de jour annexé à la convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les copropriétaires en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom de leurs mandants, qui indique que 41 copropriétaires sont présents ou représentés, soit 3444 sur 7051.

Sont présents ou représentés:

M. ADT Claude (107), M. ARNAUD Jean Pierre (99), Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), Mme BARTHET Marie Agnès (95), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), M. BOYER Claude (104), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. COQUERY daniel (40), M. COUDOUY Jean Marc (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), Mme COURTINES Anne (88), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Mme DUBARRY Christine (189), M. et Mme DUFAUR André (99), M. EGLIN Jean (32), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. FONTAINE Clément (73), M. GAVID Pierre (104), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100), M. GREFFIER claud (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme LACOSTE Camille (51), Mme LAFONT Josiane (47), Mme LAVAGNE Corinne (48), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), M. LHUISSET Dominique (90), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme NESTIER Paul (140), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), Mme REYNAUD Martine (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. et Mme VARDON Gérard (78), M. et Mme VERARDO Patrick (120)

Sont absents et non représentés:

Mme ADOL Michèle (181), M. et Mme ALONSO DEL CAMPO (104), Ind. ALONSO Gerente : ALONSO Danielle (54), M. et Mme ANNEE Michel (48), M. ARNAUDUC Marcel (100), M. et Mme BAUBY Philippe (49), M. et Mme BEGOU Guy (51), M. BERNET ROBERT (49), Mme BLADANET Michelle (113), M. et Mme BOISNEAU Christophe (95), Mme CARRIE Liliane (4), M. CAVAGNE Bruno (100), SCI CHARLY Gérant : ARNAUDUC SARTRES Charles Antoine (75), M. CLANET Patrick (50), Mme CONORD Patricia (90), M. et Mme COUILLAUD serge (2), M. et Mme DE BEAUCHAMP Arnaud (32), Ind. DE BEAUCHAMPS Gérante : DARIES Sophie (66), M. et Mme DE BOSSOREILLE DE RIBOU Jacques (50), M. et Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE (99), M. et Mme DHERS Michel (99), M. et Mme DUFOUR Christian (44), M. et Mme ESTEVES Pierre Manuel (46), Ind. FOUCHER-BESSE Gérant : FOUCHER Jean (40), M. GERARDIN Eric (88), Hôtel de ville GOUAUX DE LARBOUST Commune (70), Mme GUEUGNOT Gilbert (160), Mme GUILLE Maria Cristina (83), Mme GUILLEMAUD Roseline (54), Mme IGON Pascale (99), Sté IMMO LANDES INVEST Gérants : MAGNANI Edmond & BOUCHET BERT Sophie (48), Melle JAMPOC Danielle (3), Mme JAMPOC Francine (50), M. LATHIERE Jean Louis (46), SCI LE YETI Gérante : LEGRAND Michelle (144), Ind. LORMIERES Gérant : LORMIERES Eric (47), M. et Mme MILLET Benoit (46), M. et Mme MORAES MORATORIOB ET DEUFEL (54), Sté MSG LOCATION VACANCES Gérants : Michel et Marie TARIN (113), M. et Mme NIS Vincent (99), M. et Mme PORTAL Cyril (100), M. et Mme POUGET Vincent (102), M. et Mme PRADEAU Ronan (83), M. RAPET Pierre (102), M. et Mme RENUO Jean Marc (102), Mme REPARAL Olga (107), M. SEILHAN Patrick (80), M. et Mme SOULE DE LAFONT Eric (86)

Résolutions :

Résolution n°1 : Election du bureau de la présente assemblée (Art 24)

L'article 22-3, 4° de l'Ordonnance du 25 mars 2020 n°2020-304 prévoit que dans le cas d'une assemblée générale où les décisions sont prises au seul moyen du vote par correspondance, "le président du conseil syndical, ou à défaut, l'un de ses membres, ou en leur absence, l'un des copropriétaires votant désigné par le syndic, assure les missions qui incombent au président de séance". Comte tenu du format exceptionnel de cette assemblée, l'élection de scrutateur n'est pas possible. La rédaction du procès-verbal sera assurée par le syndic, conformément à l'article 15 du décret n°67-223 du 17 mars 1967.

Après vérification de la feuille de présence par le Président de l'assemblée, celui-ci constate qu'il y a 41 copropriétaires présents ou représentés totalisant ensemble 3 444 tantièmes du syndicat des copropriétaires.

Election du président de séance est candidat(e) au poste de président(e) de séance

9 EB

M. BOYER Claude est candidat(e) au poste de président(e) de séance

VOTENT POUR 3444 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION NEANT

M. BOYER Claude est élu(e) président(e) de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Mme DUBARRY Christine est candidat(e) au poste de scrutateur

VOTENT POUR 3444 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION NEANT

Mme DUBARRY Christine est élu(e) scrutateur de la séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

DUCOS YmmoStore Cabinet Immobilier est candidat(e) au poste de secrétaire de séance

VOTENT POUR 3444 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION NEANT

DUCOS YmmoStore Cabinet Immobilier est élu(e) secrétaire de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Résolution n°2 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2020. (Art 24)

Répartition copropriété pas encore appelé : 475,45 € (dans la liste des propriétaires) : à contrôler

L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire.

VOTENT POUR 3339 / 3339 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 105 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

~~VOTENT POUR 3339 / 3339 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)~~

~~VOTENT CONTRE NEANT~~

~~ABSTENTION 105 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)~~

~~Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55)~~

~~Mise aux voix, cette résolution est adoptée.~~

Résolution n°3 : Nomination du syndic

L'Assemblée Générale désigne comme syndic la Société DUCOS Immobilier représentée par BONNAUDIN Yann Titulaire de la carte professionnelle 'gestion immobilière' n° CPI 6501 2016 000 009 982 délivrée par la préfecture de CCI des hautes Pyrénées garantie financière assurée par GALIAN.

La mission, les honoraires et les modalités de gestion du Syndic seront ceux définis dans le projet de contrat de Syndic joint à la convocation de la présente assemblée qu'elle accepte en l'état.

L'Assemblée Générale désigne le président de l'assemblée générale pour signer le contrat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

Le Syndic est nommé pour une durée de 1 an qui commencera le 08/03/2021 pour se terminer le 31/03/2022.

VOTENT POUR 3215 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOUY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER Claude (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. BOYER Claude (104), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE

Clément (73), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION 229 / 7051 tantièmes
M. LHUISSET Dominique (90), M. EGLIN Jean (32), M. ADT Claude (107)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 3215 / 2986 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION 229 / 3215 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. LHUISSET Dominique (90), M. EGLIN Jean (32), M. ADT Claude (107)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°4 : Budget prévisionnel N+2 (Art 24)

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la présente convocation. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndicat assisté du conseil syndical pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 arrêté à la somme de 135 000,00 euros et sera appelé en 4 échéances égales.

- 01/10/2021 : 33 750 €
- 01/01/2022 : 33 750 €
- 01/04/2022 : 33 750 €
- 01/07/2022 : 33 750 €

VOTENT POUR 3249 / 3249 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION 195 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. LHUISSET Dominique (90), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Résolution n°5 : Fixation du montant de la cotisation du fond de travaux (article 58 de la loi du 24 mars 2014)

L'assemblée générale, en application de l'article 58 de la loi du 24 mars 2014, décide la constitution d'un fond de travaux avec une cotisation annuelle égale à 5% du budget, soit un montant de 7 000,00 € pour l'exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020. Les fonds seront appelés le 01/04/2021.

VOTENT POUR 3022 / 7051 tantièmes
Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOUY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. EGLIN Jean (32), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER claud (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. BOYER Claude (104), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE 210 / 7051 tantièmes
ABSTENTION 212 / 7051 tantièmes
M. ADT Claude (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 3022 / 3020 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE 210 / 3020 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. LHUISSET Dominique (90), M. et Mme VERARDO Patrick (120)
ABSTENTION 212 / 3232 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. ADT Claude (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55)
Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Résolution n°6 : Modalités de contrôles des comptes (Art 24)

L'Assemblée Générale choisit la réunion annuelle du conseil syndical prévue à cet effet, en se faisant connaître auprès du conseil syndical, comme date de consultation des comptes et pièces justificatives des charges par les Copropriétaires qui le souhaitent.

En dehors de ces dates, lorsqu'un copropriétaire voudra consulter les comptes, il devra prendre à sa charge les frais et honoraires relatifs à cette consultation sur la base des vacations horaires prévues dans le contrat de syndic.

Rappel : les factures sont consultables depuis votre extranet

VOTENT POUR 3133 / 3238 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE 105 / 3238 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55)
ABSTENTION 206 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. EGLIN Jean (32), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID Pierre (70), M. GAVID Pierre (104)
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°7 : Désignation du conseil syndical (Art 25-1)

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du conseil syndical, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et/ou aux dispositions des articles 21, 25 et 25-1 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967, et ce pour une durée de 3 ans.

Candidature de M. BOURDELAUD est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 2858 / 7051 tantièmes
Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOUY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. EGLIN Jean (32), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER Claude (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 586 / 7051 tantièmes

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 2858 / 2272 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 586 / 2858 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73)

Candidature de M. BOURDELAUD est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Candidature de M. BOYER est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 2858 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. EGLIN Jean (32), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER Claude (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 586 / 7051 tantièmes

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 2858 / 2272 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 586 / 2858 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73)

Candidature de M. BOYER est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Candidature de M. CAMARASA est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 2719 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER Claude (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE 107 / 7051 tantièmes

ABSTENTION 618 / 7051 tantièmes

M. LHUISSET Dominique (90), M. EGLIN Jean (32), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 2719 / 2208 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE 107 / 2208 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

M. et Mme DESMARAIS Alain (107)

ABSTENTION 618 / 2826 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

M. LHUISSET Dominique (90), M. EGLIN Jean (32), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73)

Candidature de M. CAMARASA est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

CD CB

Candidature de M. COURTINES est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 2751 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOUY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. EGLIN Jean (32), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER claud (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 693 / 7051 tantièmes

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73), M. et Mme DESMARAIS Alain (107)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 2751 / 2058 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 693 / 2751 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73), M. et Mme DESMARAIS Alain (107)

Candidature de M. COURTINES est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Candidature de Mme DUBARRY est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 2770 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOUY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. EGLIN Jean (32), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER claud (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE 174 / 7051 tantièmes

ABSTENTION 500 / 7051 tantièmes

Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. FONTAINE Clément (73)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 2770 / 2444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE 174 / 2444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104)

ABSTENTION 500 / 2944 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. FONTAINE Clément (73)

Candidature de Mme DUBARRY est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Candidature de Mme LAVAGNE est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 3032 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. EGLIN Jean (32), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER Claude (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 412 / 7051 tantièmes

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. FONTAINE Clément (73)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 3032 / 2620 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 412 / 3032 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. FONTAINE Clément (73)

Candidature de Mme LAVAGNE est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Candidature de Mme SOULE DE LAFONT Marjorie est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 2781 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER Claude (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE 107 / 7051 tantièmes

ABSTENTION 556 / 7051 tantièmes

Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. LHUISSET Dominique (90), M. EGLIN Jean (32), M. ARNAUD Jean Pierre (99), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 2781 / 2332 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE 107 / 2332 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

M. et Mme DESMARAIS Alain (107)

ABSTENTION 556 / 2888 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. LHUISSET Dominique (90), M. EGLIN Jean (32), M. ARNAUD Jean Pierre (99), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73)

CD CB

Candidature de Mme SOULE DE LAFONT Marjorie est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Candidature de M. VERARDO est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 3032 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOUY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. EGLIN Jean (32), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER claud (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 412 / 7051 tantièmes

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. FONTAINE Clément (73)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 3032 / 2620 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 412 / 3032 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

M. LHUISSET Dominique (90), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. FONTAINE Clément (73)

Candidature de M. VERARDO est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°8 : Délégation de pouvoir au conseil syndical (Art 25-1)

Le syndic expose les pouvoirs confiés au conseil syndical par l'article 21 de la loi du 10/07/65 et l'article 22 du décret du 17/03/67.

Dans le cadre de copropriétés grandes ou actives, ce pouvoir est restreint.

Le syndic propose à l'Assemblée une résolution qui donne au conseil plus de pouvoirs sous certaines conditions définies par l'Assemblée.

L'Assemblée délègue au conseil syndical le pouvoir d'effectuer des actes d'améliorations de la qualité de la vie au sein de la résidence (petites plantations, amélioration de l'éclairage, embellissement de la cage d'escalier, ...) ou actes de mission d'un prestataire chargé de procéder à un contrôle poussé des comptes tenus par le syndic, actes qui nécessiteraient de ne pas attendre la convocation d'une Assemblée, sous les conditions suivantes :

- vote à la majorité au sein du conseil syndical,
- limitation des dépenses à 6 000,00euros T.T.C. par exercice comptable,
- compte-rendu apporté à l'Assemblée Générale suivante, ratification de cette action dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice

VOTENT POUR 3444 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOUY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. LHUISSET Dominique (90), M. EGLIN Jean (32), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER claud (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude

CD UB

(107), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 3444 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°9 : Montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire.(Art 25-1)

L'Assemblée décide de fixer à 2 000,00 euros T.T.C., le montant des marchés à partir duquel un appel à concurrence par le syndic est rendu obligatoire.

A partir de ce montant, 2 000 € au moins deux fournisseurs devront être consultés par le syndic. A partir de 25 000 €, trois devis seront demandés.

L'Assemblée exonère le syndic de toute responsabilité en ce qui concerne la fourniture effective desdits devis du fait de la situation actuelle extrêmement tendue du marché du bâtiment.

VOTENT POUR 3324 / 7051 tantièmes

Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), SDC (Syndicat des Co LES HECHES (113), M. et Mme DUFAUR André (99), Mme LELONG-PIGASSOU Monique (110), M. et Mme SIMONNEAU André (72), M. COUDOUY Jean Marc (113), Mme LAVAGNE Corinne (48), M. LHUISSET Dominique (90), M. et Mme NESTIER Paul (140), Mme LACOSTE Camille (51), Ind. BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), Ind. FABIEN-BOURDELAUD Gérante : FABIEN Isabelle (51), M. et Mme CAMARASA Bruno (90), M. GREFFIER claude (48), M. et Mme GUILBAUD Patrick (88), Mme DUBARRY Christine (189), Mme MONTAUD Madeleine (46), M. ARNAUD Jean Pierre (99), M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme BARTHET Marie Agnès (95), M. et Mme VARDON Gérard (78), Mme REYNAUD Martine (78), M. et Mme PRUGNOLI Christophe (78), SCI SAHONTAN Gérante NESTIER Anne (50), Mme LAFONT Josiane (47), Mme COURTINES Anne (88), M. FIORAMONTI Xavier (150), M. BOYER Claude (104), M. ADT Claude (107), SCI LE PRELUDE Gérants : M. & Mme GAVID (70), M. GAVID Pierre (104), M. FONTAINE Clément (73), M. et Mme DESMARAIS Alain (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. COQUERY daniel (40), M. et Mme VERARDO Patrick (120), M. ou Mme SARTHE JEAN PIERRE (55), M. et Mme GONTIÉ Jean Louis (100)

VOTENT CONTRE 32 / 7051 tantièmes
ABSTENTION 88 / 7051 tantièmes

Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 3324 / 3268 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE 32 / 3268 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. EGLIN Jean (32)
ABSTENTION 88 / 3356 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)

Ind. COULANGE Gérante : FONTANA Marie Odile (88)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°10 : Autorisation donnée ou confirmée au Syndic en cas de non paiement des appels de fonds. (Art 24)

Rappel : les appels de fonds sont exigibles le 1er jour du trimestre (01/10, 01/01, 01/04 et 01/07) ; les délais de paiement sont de 15 jours. Passé le délai, une relance sera faite, puis mise en demeure. S'il n'y a toujours pas de règlement, le dossier sera transmis à l'huissier.

L'Assemblée est informée des nouvelles dispositions de l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée par la loi du 13 décembre 2000 -loi S.R.U.- autorisant le Syndic, passé le délai de 30 jours après mise en demeure de paiement restée infructueuse, de réclamer la totalité des provisions pour charges correspondant au budget voté. L'Assemblée décide que tous les frais exposés par le Syndicat, seront supportés par le débiteur.

CD CB

VOTENT POUR 3185 / 3185 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION 259 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. LHUISSET Dominique (90), M. et Mme IRIARTE Christian (169)
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°11 : Rénovation parking extérieur

L'Assemblée Générale, pour palier entre autre aux problèmes d'infiltrations dans le grand garage, décide de rénover le parking extérieur.

L'assemblée générale débloque une provision de 10000 € qui sera appelé en 2 fois, 5000 € au 01/04/2021 et 5000 € au 01/07/2021. Cette somme permettra au conseil syndical d'entamer la 1ere étape des travaux c'est à dire faire le diagnostic de ce qu'il y a faire en se faisant aider d'un bureaux d'études . Les devis de remise en état du parking seront présentés lors de l'assemblée générale 2022.

VOTENT POUR 2457 / 3067 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE 610 / 3067 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
Sté BANQUE DE FRANCE (62), Mme BARES EVELYNE (4), M. LHUISSET Dominique (90), Ind.
BISMES-LORMIERES Gérant BISMES Yves (48), M. ARNAUD Jean Pierre (99), Mme BARTHET Marie
Agnès (95), M. ADT Claude (107), Ind. SARTHE Gérants : SARTHE Michel & Simon (50), M. ou Mme
SARTHE JEAN PIERRE (55)
ABSTENTION 377 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. et Mme IRIARTE Christian (169), Mme COURTINES Anne (88), M. et Mme VERARDO Patrick (120)
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°12 : Autorisation donnée à M. SEILHAN

L'assemblée générale renouvelle l'autorisation donnée à M. Seilhan concernant l'utilisation d'un espace du local de la galerie Serpolet pour y poser son casier à ski.

VOTENT POUR 3294 / 3294 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION 150 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
M. FIORAMONTI Xavier (150)
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°13 : Renouvellement du bail du local SERPOLET au restaurant LES MIRTILLES

L'assemblée générale étudie le renouvellement du bail du local Serpolet au profit du restaurant les Mirtilles. Elle fixe le montant du loyer à 300 €. Le restaurant ne bénéficiant pas du chauffage de base, ce montant n'est pas réclamé. Nous notons toutefois que les charges de chauffage payées par la restaurant sont inférieures à ce montant. c'est pourquoi des devis de remise en état du chauffage de base seront demandés.

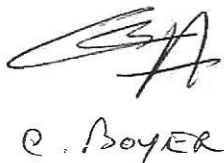
VOTENT POUR 3444 / 3444 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 7051)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h 40.

LES SCRUTATEURS
Mme DUBARRY Christine

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE
DUCOS YmmoStore Cabinet
Immobilier



C. BOYER

BON POUR ACCORD
Pour le syndicat des Copropriétaires
Le Syndic
le: 26.03.21

